

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Monsanto Canada Fiche de sécurité Produit Commercial</p> |
|--|

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Vision® Herbicide Sylvicole

No. Homologation PCP

19899

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable.

Synonymes

Néant.

Société

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

Téléphone: 204-985-1000 or 800-667-4944 **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

Adresse électronique: safety.datasheet@monsanto.com

Numéros d'urgence

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D' EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Résumé des mesures d'urgence

Aspect et odeur (couleur/forme/odeur): Ambre - brun pâle / Liquide, (visqueux) / Légère

ATTENTION!

IRRITANT

PEUT CAUSER DE L'IRRITATION AUX YEUX

DANGEREUX EN CAS D'INGESTION

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion, inhalation

Contact avec les yeux, court terme

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Contact avec la peau, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Inhalation, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Prise unique

Nocif en cas d'ingestion.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

Sel d'isopropylamine de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'isopropylamine de glyphosate}

Composition

| COMPOSANT | No. CAS | % pondéraux (approximatif) |
|------------------------------------|------------|----------------------------|
| Sel d'isopropylamine de glyphosate | 38641-94-0 | 41 |
| Autres ingrédients | | 59 |

L'identité chimique exacte du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air libre. Si la personne ne respire pas, appeler le numéro d'urgence ou une ambulance, puis effectuer une respiration artificielle, de préférence du bouche à bouche, si c'est possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Recommandations pour les médecins

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

Antidote

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Point éclair**

Aucun point éclair.

Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Néant.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (PxOy), oxydes d'azote (NOx)

Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.

L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour l'environnement

PETITES QUANTITÉS:

Peu de danger pour l'environnement.

GRANDES QUANTITÉS:

Réduire la dispersion au minimum.

Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.

Balayer, écopper ou aspirer pour éliminer.

Creuser le sol fortement contaminé.

Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.

Voir la section 7 pour les types de conteneurs.

Nettoyer la zone de déversement avec du détergent et de l'eau.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

Eviter de respirer de la vapeur ou de la brume.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.

Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.

Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.

Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.

APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.

Entreposage

Température minimale d'entreposage: -15 °C

Température maximale d'entreposage: 50 °C

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, aluminium, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

Conserver hors de la portée des enfants.

Et empêcher les personnes non autorisées d'y avoir accès.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.
S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.
Durée minimale de conservation: 5 ans.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

| Composants | Directives d'Exposition |
|------------------------------------|--|
| Sel d'isopropylamine de glyphosate | Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie. |
| Autres ingrédients | Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie. |

Contrôles techniques

Prévoir une fontaine oculaire à proximité des endroits où un contact avec les yeux peut se produire.

Protection des yeux

En cas de risque de contact:
Porter des lunettes chimiques.

Protection de la peau

En cas de contact répété ou prolongé:
Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

| | |
|--|------------------------|
| Couleur/gamme de couleurs: | Ambre - brun pâle |
| Odeur: | Légère |
| Forme: | Liquide, (visqueux) |
| Changement d'état (fusion, ébullition...): | |
| Point de fusion: | Non disponible. |
| Point éclair: | Aucun point éclair. |
| Propriétés explosives: | Aucune donnée. |
| Auto-inflammabilité: | Aucune donnée. |
| Densité spécifique: | 1.1716 20 °C / 15.6 °C |
| Pression de vapeur: | Non applicable. |
| Densité de vapeur: | Non applicable. |
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée. |
| Viscosité dynamique: | Non applicable. |

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Viscosité cinématique: | Non disponible. |
| Densité: | Non disponible. |
| Solubilité: | Eau: Soluble |
| pH: | 4.8 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | log Pow: -3.2 @ 25 °C (glyphosate) |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Propriétés oxydantes

Aucune donnée.

Matières à éviter/Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

Température de décomposition auto accélérée (TDAA)

Aucune donnée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 1

Indice Primaire d'Irritation (PII): 0.4/8.0

Autres effets: néant

catégorie FIFRA IV.

Essentiellement non irritant.

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 10

catégorie FIFRA II.

Irritation modérée.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:

Incidence positive: 0 %

Négatif.

N-(phosphonométhyl)glycine: { glyphosate }

Génotoxicité

Non génotoxique.

Crcinogénicité

Non carcinogène chez les rats ou les souris.

Toxicité pour la reproduction / Développement

, :

Effets sur le développement chez les rats et les lapins seulement en présence de toxicité maternelle significative.

Effets sur la reproduction chez les rats seulement en présence de toxicité maternelle significative.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

Formulation similaire

Toxicité aquatique, poissons

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 5.8 mg/L

Relativement toxique.

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 8.2 mg/L

Relativement toxique.

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 11 mg/L

Légèrement toxique.

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CE50: 2.6 mg/L

Relativement toxique.

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 395 µg/abeille

Presque pas toxique.

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 338 µg/abeille

Presque pas toxique.

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 5,000 mg/kg de sol sec

Presque pas toxique.

N-(phosphonométhyl)glycine: { glyphosate }

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3,851 mg/kg de poids corporel

Presque pas toxique.

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours

Koc: 884 - 60,000 L/kg
Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Le produit en surplus peut être éliminé en suivant les instructions de l'étiquette.
Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
Brûler dans un incinérateur approprié.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination.
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.
Vider complètement les emballages.
Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.
Les eaux de rinçage peuvent être éliminées par voies agricoles selon les instructions de l'étiquette.
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.
NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.
S'assurer que les emballages ne peuvent pas être réutilisés.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Non dangereux selon le DOT, ICAO/IATA, IMO, TDG et la réglementation Mexicaine.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PCPA enregistré.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

||-

| NFPA | Health | Flammability | Instability | Indications supplémentaires |
|------|--------|--------------|-------------|-----------------------------|
| | 1 | 1 | 1 | |

0 = Risque minime, 1 = Risque faible, 2 = Risque moyen, 3 = Risque élevé, 4 = Risque très élevé

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CME0 (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DME0 (Dose Minimale produisant un

Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ÉTIQUETTE DU PRODUIT APPROUVÉE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIÈRE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation même du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et l'étiquette du produit, qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT À LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.